

# **Convention de soutien conjoint pour les «compagnies à rayonnement suprarégional et international»**

**Période 2010-2011**

**entre**

**La Ville de Genève** (ci-après la Ville)

représentée par

Monsieur Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du Département de la culture

**Le Canton de Genève** (ci-après le Canton)

représenté par

Monsieur Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

**La Fondation Pro Helvetia** (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Monsieur Pius Knüsel, Directeur

Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

**La Fondation Compagnie Gilles Jobin** (ci-après la Compagnie Gilles Jobin ou la compagnie)

représentée par

Monsieur Gilles Jobin, Directeur

Monsieur Serge RoCHAT, Président

## **Préambule**

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans - ou deux ans dans certains cas - pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un

soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447)

La loi sur l'administration des communes (B6 05)

La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05)

La loi sur les indemnités et les aides financières (D 1 11)

Les statuts de la compagnie,

Vu

Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie Gilles Jobin répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- une structure d'organisation permanente,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie Gilles Jobin conviennent de ce qui suit.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention règle:

a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie Gilles Jobin pour promouvoir son développement artistique, favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,

b) les engagements de la Compagnie Gilles Jobin pendant la durée de validité de la convention.

### **Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville**

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 120'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et la sensibilisation à la danse contemporaine.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 160'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année.

La compagnie est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

### **Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia**

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie Gilles Jobin dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 190'000 francs pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diem. En outre, la compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans des cas particuliers, tels que par exemple les tournées dans les régions où se trouvent les bureaux de liaison de la Fondation.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

#### **Article 4 - Réserves**

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la compagnie.

#### **Article 5 - Subventions en nature**

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie Gilles Jobin de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

#### **Article 6 - Projet artistique de la compagnie**

Le projet artistique de la compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier biennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

#### **Article 7 - Engagements de la compagnie**

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie Gilles Jobin s'engage à créer au moins une œuvre chorégraphique qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 18 reprises en au moins 10 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

#### **Article 8 - Autres sources de financement**

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

#### **Article 9 - Traitement des bénéfices et des pertes**

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 10 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 58% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

### **Article 10 - Rapport d'activités et comptes**

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton,
- tableau de bord (cf. annexe 3).

### **Article 11 - Echanges d'informations et suivi de la convention**

Au mois de septembre de chaque année, la Compagnie Gilles Jobin remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie Gilles Jobin à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Gilles Jobin pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les partenaires de la convention se rencontreront en automne 2010 pour un échange d'informations.

### **Article 12 - Promotion des activités**

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie Gilles Jobin et/ou par les organisateurs, doit figurer de manière très visible la mention «Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et canton de Genève et de Pro Helvetia». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (adresses: cf. annexe 1).

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Gilles Jobin.

### **Article 13 - Annonces de représentations à l'étranger**

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné

et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses: cf. annexe 1).

#### **Article 14 - Evaluation**

Début 2011, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2010 ainsi que des éléments connus de 2011. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2011. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie Gilles Jobin, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie Gilles Jobin (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier biennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la compagnie,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

#### **Article 15 - Durée et renouvellement**

La convention est conclue pour une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin avril 2011 si la Compagnie Gilles Jobin sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2011. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

#### **Article 16 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme. La même chose vaut si l'évaluation intermédiaire (automne 2010) montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

## Article 17 - Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2010 après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève et Zurich le 1<sup>er</sup> mars 2010 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



**Patrice Mugny**  
Conseiller administratif chargé du  
département de la culture

Pour la République et Canton de Genève :



**Charles Beer**  
Conseiller d'Etat chargé du département  
de l'instruction publique, de la culture et du  
sport

Pour Pro Helvetia :



**Pius Knüsel**  
Directeur



**Andrew Holland**  
Chef de la division danse

Pour la Compagnie Gilles Jobin:



**Gilles Jobin**  
Directeur



**Serge Rochat**  
Président

## **Annexe 1**

### **Adresses et contacts**

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger:  
<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html>

Adresses pour les logos:

- [www.ville-ge.ch/culture/services\\_ac/logos.html](http://www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html)
- envoi des logos sur demande ([culture@etat.ge.ch](mailto:culture@etat.ge.ch))
- [www.prohelvetia.ch](http://www.prohelvetia.ch)

Compagnie Gilles Jobin  
Grégory Ysewyn, Administrateur  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève  
Tél. : 022 331 00 50  
Courriel: [gregory@gillesjobin.com](mailto:gregory@gillesjobin.com)

### **Coordonnées bancaires**

Les versements sont effectués sur le compte suivant:

Titulaire du compte: Fondation Cie Gilles Jobin  
Banque: Banque Cantonale de Genève  
Adresse de la banque: CH-1211 GENEVE  
Code SWIFT: BCGECHGGXXX  
IBAN: CH21 0078 8000 S330 2690 4

## **Annexe 2**

### **Projet artistique**

#### Créations 2010

1 création pour 4-5 danseurs, dont deux danseurs maliens, qui sera créée en mai  
1 création pour 4-5 danseurs qui sera créée en automne 2010

#### Création 2011

1 création 2011 pour 4-5 danseurs

#### Formation professionnelle du danseur

Gva Sessions

Stages internationaux

#### Sensibilisation et médiation

Actions pédagogiques en milieu scolaire

Actions pédagogiques HES et écoles supérieures

#### Side projects

Sud-Sud

#### Le développement régional

Renforcement des relations transfrontalière

#### Les pièces de commandes

### **La Cie Gilles Jobin**

Nous proposons pour les deux ans à venir de travailler sur l'hypothèse d'une compagnie composée d'une équipe de deux danseurs permanents (70% à 80%), un chorégraphe (100%), et d'une équipe administrative composée de 3 personnes à 100% et d'une personne à temps partiel.

Pourquoi une équipe permanente ? Nous avons remarqué que sur les trois ans écoulés, un danseur ou une danseuse impliquée dans tous les projets de la compagnie aurait un taux d'activité approchant les 60%. Le fait de poser le temps de travail en continu permet à la direction artistique de travailler sur la continuité et d'avoir une équipe de danseurs beaucoup plus affûtés, mieux entraînés, plus impliqués. Si avec deux danseurs permanents il s'agit d'une petite équipe, il est toujours possible d'y ajouter des danseurs intermittents en fonction des projets.

Aussi dans l'optique de la formation professionnelle du danseur, une compagnie permanente pourrait accueillir des danseurs en formation pour des stages professionnels. Une compagnie permanente nous permettrait d'effectuer un travail beaucoup plus continu sur l'entraînement professionnel du danseur.

### **Les créations**

Nous proposons de maintenir le rythme de création de la compagnie, soit une création par année, avec exceptionnellement en 2010, la création d'une pièce courte avec deux danseurs maliens.

Les pièces qui seront créées en 2010 et 2011 seront des pièces pour 4-5 danseurs.

En 2010, une première pièce de 20 minutes avec 2 danseurs genevois et 2 danseurs maliens sera créée au printemps à Annecy. La participation des danseurs africains dans cette création est le fruit d'une collaboration avec la chorégraphe Kettly Noël, artiste malienne qui possède un centre de danse à Bamako et avec qui la compagnie développe différentes actions dans le cadre du projet Sud Sud.

La deuxième pièce que la compagnie créera en 2010 sera présentée en automne à Bonlieu, Scène nationale d'Annecy. Il s'agira d'une pièce pour 4 ou 5 danseurs.

### *Le dilemme des pièces pour les grands plateaux*

Au cours des trois dernières années nous avons principalement créé des pièces destinées aux grandes scènes européennes et mondiales. Cela non sans quelques difficultés. Si les pièces furent accueillies favorablement par le public et la critique, maintenir au répertoire pendant plusieurs années une pièce comme *Double Deux* (12 danseurs) est impossible avec les moyens financiers et humains dont nous disposons. Nous avons constaté que les compagnies internationales avec qui nous partageons l'affiche des lieux ou festival ou nous nous produisons (Meg Stuart, Sacha Waltz, Jan Fabre ...) ont souvent de 3 à 5 fois plus de moyens que nous. Que ce soit en espace de studio, en temps de travail pour la création mais aussi en possibilités de travail de répétitions entre les tournées. Nous nous retrouvons avec *Double Deux* dans une situation où il devenait de plus en plus difficile de maintenir les exigences de qualité sans pouvoir préparer les dates. Nous pressentions le risque constant de devoir remplacer des danseurs, une tâche hors de prix avec un nombre aussi important de danseur (plus de 20'000 sfr la semaine de répétitions avec 12 danseurs...). Il nous a donc paru plus adéquat de revenir à des tailles de création plus raisonnable, ce qui est dommage car peu de compagnies suisses ont accès à ces grands plateaux.

Le manque de plateaux de grandes dimensions en Suisse ainsi que de véritables coproducteurs ne nous facilite pas la tâche. Il faut trouver de nouvelles idées pour créer des pièces avec beaucoup de danseurs et maintenir le niveau de qualité, tout en gardant la maîtrise des coûts et en veillant à ne pas surcharger de travail une équipe réduite. Pour envisager un projet de plus grande envergure il est indispensable de trouver des financements adéquats, de travailler sur la création d'un réseau de programmateurs et de coproducteurs solides, et d'organiser une tournée compacte en visant la saison 2012-2013.

## **Les tournées**

En 2010 en 2011, nous continuerons notre travail de diffusion avec les spectacles *Black Swan*, *The Moebius Strip* et les futures créations.

## **Pédagogie et sensibilisation**

### *Formation professionnelle du danseur*

Nous continuerons à développer notre présence sur des master classes et workshop internationaux et transfrontaliers et serons actifs dans la réflexion sur la formation du danseur professionnel. Nous souhaitons particulièrement être actif sur la *formation continue et professionnelle* du danseur, car actuellement aucune institution ne se penche sur cette question.

### *Sensibilisation et médiation*

Nous maintenons nos actions pédagogiques en milieu scolaire et écoles supérieures (HES). Nous recevons de nombreuses demandes d'interventions auxquelles il ne nous est pas toujours possible de répondre. Il serait important de pouvoir développer une aide spécifique pour ces activités afin de se concentrer sur un travail de fonds. Nous sommes sollicités aussi

bien au niveau local, transfrontalier qu'international. La pièce *The Moebius Strip* (2001) est le fer de lance de ces projets. Nous travaillons sur une tournée en France destinée au public scolaire. Nous souhaiterions en faire de même sur le territoire suisse mais la structure cantonale de l'enseignement pose certaines difficultés tout comme le manque d'habitude en ce qui concerne la danse destinée au public scolaire.

## **Les «Side projects»**

### *Projet Sud-Sud*

Initié par la Cie Gilles Jobin le projet sud-sud est un projet qui cherche à encourager l'échange d'information et de projets entre les pays du sud.

<http://www.sud-sud.info> est un site d'information sur la danse contemporaine dans les pays du sud et la plateforme visible de notre action. Les autres projets sont des workshops, des accueils de chorégraphes et danseurs des pays du sud et des projets de collaboration. A titre d'exemple, nous accueillerons au printemps 2010 deux danseurs maliens qui seront en résidence avec la Cie Gilles Jobin pendant 4 à 6 semaines. Ce sont ces danseurs qui participeront à la création qui sera présentée à Annecy pendant le Festival Extra 2010.

### *Vidéo Danse*

L'importance de la diffusion des pièces de danse grâce à la vidéo n'est plus à démontrer. Pourtant il n'existe pratiquement aucun soutien pour cette forme de création. Le film *The Moebius Strip*, filmé en 2001 continue d'avoir une carrière impressionnante de diffusion, et ceci dans le monde entier. Il est une référence en terme de film de danse et a eu une part très importante pour la reconnaissance internationale du travail de la compagnie. Un bon film de danse a une vie nettement supérieure (plusieurs années) à un bon court-métrage de cinéma (une ou deux saisons). Il nous paraît important de sensibiliser le milieu du cinéma à cette donnée et encourager la création de film de danse en collaboration avec des cinéastes et avec un soutien financier spécifique.

L'avènement des nouveaux sites sociaux, de la vidéo en ligne, des télévisions internet est un train à ne pas rater. Nous sommes partenaires du projet [www.dancetech](http://www.dancetech) et dancetech TV . Les *Geneva Session 2009* ont été menées par le créateur de ce site *Marlon Barrios* et ont traité de ces nouvelles plateformes de diffusion.

## **Le développement régional**

De par notre association à Bonlieu Scène nationale d'Annecy nous continuerons à renforcer les relations transfrontalière, notamment au travers du festival transfrontalier Extra dont la première édition a eu lieu en mai 2009. Nous présenterons dans la deuxième édition du festival en 2010 la création avec les danseurs maliens. Et les Gva Sessions seront associées à l'événement.

## **Les pièces de commandes**

Nous continuerons à envisager la création de pièces de commandes pour des compagnies de répertoires.

## Plan financier biennal

### COMPAGNIE GILLES JOBIN - BUDGET GLOBAL 2010 ET 2011

	TOTAL 2010	TOTAL 2011
<b>CHARGES</b>		
Direction artistique - Chorégraphe	127'402.08	129'950.12
Assistante à la chorégraphie	18'086.13	18'447.85
Danseur fixe 1	56'622.34	57'754.79
Danseur fixe 2	56'622.34	57'754.79
Danseur intermittent 1	15'460.72	15'769.93
Danseur intermittent 2	34'713.69	35'407.97
Danseur intermittent 3	34'713.69	35'407.97
Danseur intermittent 4	34'713.69	35'407.97
Danseur intermittent 5	5'997.56	0.00
Danseur intermittent 6	5'997.56	0.00
<b>Salaires du personnel Artistique TTC</b>	<b>390'329.81</b>	<b>385'901.38</b>
Administrateur	97'874.64	99'832.13
Chargée de production	82'933.32	84'591.99
Chargée de production 2	57'397.67	63'869.00
<b>Salaires du personnel administratif TTC</b>	<b>238'205.63</b>	<b>248'293.12</b>
Régisseur lumière	21'294.95	21'720.85
Régisseur son	8'167.93	8'331.29
Technicien fixe	30'961.83	31'581.07
<b>Salaires du personnel technique TTC</b>	<b>60'424.71</b>	<b>61'633.21</b>
Salaires création lumière	10'209.91	10'414.11
Salaires création musique	10'209.91	10'414.11
Salaires création décors	1'458.56	1'487.73
Salaires création costumes	5'834.23	5'950.92
Salaires sensibilisation	12'859.13	13'116.31
Salaires formation professionnelle	0.00	0.00
Salaires femme de ménage	13'327.92	13'594.48
<b>Salaires divers</b>	<b>53'899.66</b>	<b>54'977.65</b>
<b>Total salaires et charges sociales</b>	<b>742'859.81</b>	<b>750'805.35</b>
Honoraires cours de danse	4'000.00	4'080.00
Honoraires divers	4'000.00	4'080.00
Frais d'audition	2'000.00	2'040.00
Matériel chorégraphique	0.00	0.00
Divers frais de production	13'800.00	14'076.00
<b>Frais chorégraphiques</b>	<b>23'800.00</b>	<b>24'276.00</b>
Honoraires compositeur	8'000.00	8'160.00
Frais de matériel et de studio musique	3'000.00	3'080.00
<b>Frais création musique</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'220.00</b>
Honoraires créateur lumière	8'000.00	8'160.00
Frais de matériel et de studio lumière	3'000.00	3'080.00
Matériel vidéo	0.00	0.00
<b>Frais création lumière</b>	<b>11'000.00</b>	<b>11'220.00</b>
Honoraires créateur costumes	550.00	561.00
Frais de matériel costumes	9'650.00	9'843.00
<b>Frais création costumes</b>	<b>10'200.00</b>	<b>10'404.00</b>
Frais de matériel décor	3'900.00	3'978.00
Transport décor	0.00	0.00
<b>Frais de décor</b>	<b>3'900.00</b>	<b>3'978.00</b>
<b>Total frais de production</b>	<b>59'900.00</b>	<b>61'098.00</b>
Chorégraphe	9'816.00	10'012.32
Administration	10'316.00	10'622.32
Danseurs	23'108.00	23'570.16
Techniciens	7'586.00	7'737.72
Créateurs	2'500.00	2'550.00
<b>Voyages</b>	<b>53'326.00</b>	<b>54'392.52</b>
Chorégraphe	3'500.00	3'570.00
Administration	2'500.00	2'550.00
Danseurs	1'000.00	1'020.00
Techniciens	0.00	0.00
Créateurs	2'000.00	2'040.00
<b>Hébergement</b>	<b>9'000.00</b>	<b>9'180.00</b>
Chorégraphe	4'950.00	5'049.00
Administration	3'350.00	3'417.00
Danseurs	7'750.00	7'905.00
Techniciens	2'750.00	2'805.00
Créateurs	1'000.00	1'020.00
<b>Repas</b>	<b>19'800.00</b>	<b>20'196.00</b>

<b>Total frais de déplacements</b>	<b>82'126.00</b>	<b>83'768.52</b>
Frais local Acacias	4'200.00	4'284.00
Loyers externes	0.00	0.00
Frais locaux (électricité- chauffage...)	15'000.00	15'300.00
Charges aménagement studio	10'000.00	10'200.00
Assurances choses	5'950.00	6'088.00
<b>Charges de locaux</b>	<b>35'150.00</b>	<b>35'853.00</b>
Matériel de bureau	7'700.00	7'854.00
Téléphones	14'410.00	14'898.20
Affranchissement	1'710.00	1'744.20
Assurance RC	350.00	357.00
Frais informatiques	5'000.00	5'100.00
Honoraires comptabilité	64'900.00	66'198.00
Honoraires révision	4'100.00	4'182.00
Divers	6'200.00	6'324.00
Documentation	3'000.00	3'080.00
Formation	0.00	0.00
Intérêts et frais bancaires	600.00	612.00
<b>Frais divers d'administration</b>	<b>107'970.00</b>	<b>110'129.40</b>
Promotion	4'000.00	4'080.00
Site internet	5'000.00	5'100.00
Impression et DVD	9'850.00	10'047.00
Capitation vidéo et copie	6'000.00	6'120.00
Photos	2'000.00	2'040.00
Relations publiques	2'000.00	2'040.00
<b>Communication</b>	<b>28'850.00</b>	<b>29'427.00</b>
<b>Total frais d'administration</b>	<b>171'970.00</b>	<b>175'409.40</b>
Frais de déplacement sensibilisation	1'000.00	1'020.00
Frais divers sensibilisation	1'000.00	1'020.00
<b>Charges sensibilisation</b>	<b>2'000.00</b>	<b>2'040.00</b>
Frais déplacement formation professionnelle	0.00	0.00
Frais divers formation professionnelle	0.00	0.00
Charges Geneva Session	20'000.00	20'400.00
<b>Charges formation professionnelle</b>	<b>20'000.00</b>	<b>20'400.00</b>
Charges Sud Sud	0.00	0.00
Charges sur exercices antérieurs	0.00	0.00
Charges locaux Ville de Genève	35'000.00	35'700.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>35'000.00</b>	<b>35'700.00</b>
Amortissements	0.00	0.00
<b>Amortissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'113'855.81</b>	<b>1'129'221.27</b>
<b>PRODUITS</b>		
Pro Helvetia	190'000.00	190'000.00
Pro Helvetia Bourse Musique / antennes locales	20'000.00	20'000.00
DIP Canton de Genève	120'000.00	120'000.00
Ville de Genève	160'000.00	160'000.00
Loterie Romande	80'000.00	85'000.00
Subventions Migros	10'000.00	10'000.00
Corodis	10'000.00	10'000.00
Fondations privées	20'000.00	20'000.00
Subventions sensibilisation	0.00	0.00
Subventions formation professionnelle	0.00	0.00
<b>Subventions</b>	<b>610'000.00</b>	<b>615'000.00</b>
Coproduction	222'500.00	200'000.00
Cessions	129'100.00	155'000.00
Remboursement de frais	15'150.00	15'453.00
<b>Produits des spectacles</b>	<b>366'750.00</b>	<b>370'453.00</b>
Produits sensibilisation	25'000.00	25'500.00
Remboursement de frais sensibilisation	2'000.00	2'040.00
Produits divers	5'000.00	5'100.00
Produits Geneva Sessions	20'000.00	20'000.00
Produits Sud Sud	0.00	0.00
Produits sur exercices antérieurs	0.00	0.00
Produits locaux Ville de Genève	35'000.00	35'700.00
Produits des workshops	20'000.00	25'000.00
<b>Produits divers</b>	<b>107'000.00</b>	<b>113'340.00</b>
Refacturation de frais	30'040.00	30'840.80
<b>Refacturation de charges</b>	<b>30'040.00</b>	<b>30'840.80</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1'113'790.00</b>	<b>1'129'433.80</b>
<b>Résultat</b>	<b>-65.81</b>	<b>212.53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

## Annexe 3

### Tableau de bord

Valeurs cibles	2010	2011
----------------	------	------

#### Indicateurs généraux

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	<b>6</b>		
	Nombre de personnes	<b>8</b>		
<b>Personnel intermittent</b>	Nombre de semaines par année	<b>100</b>		
	Nombre de personnes	<b>10</b>		

#### Indicateurs d'activité

<b>Nombre de représentations</b>	Nombre total de représentations durant l'année	<b>25</b>		
<b>Nombre de productions</b>	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	<b>1</b>		
<b>Nombre de reprises</b>	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	<b>1</b>		
<b>Nombre de représentations en tournée</b>	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	<b>20</b>		
<b>Lieux</b>	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	<b>12</b>		
<b>Nombre de spectateurs</b>	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	<b>700</b>		
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)	<b>4500</b>		
<b>Activités pédagogiques</b>	type d'activité	<b>Workshops en milieu scolaire et écoles supérieures</b>		

### Indicateurs financiers

<b>Charges de production</b>	Charges de production+coproduction+accueil	<b>Cf. plan financier</b>		
<b>Charges de fonctionnement</b>	Charges totales - charges de production			
<b>Recettes propres</b>	Billetterie+autres recettes propres+dons divers			
<b>Subventions</b>	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)			
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes			
<b>Charges totales</b>	Charges totales y.c. amortissements			
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net			

### Ratios

<b>Part d'autofinancement</b>	Recettes propres/total recettes			
<b>Part de financement public</b>	Subventions/total recettes			
<b>Part des charges de production</b>	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales			
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement/charges totales			
<b>Taux de fréquentation</b>	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places	<b>100%</b>		
<b>Taux de rayonnement</b>	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année	<b>80%</b>		